

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-  
rain-Pont, n. 390; chez les dames MAHOUX et de  
SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, im-  
primeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à rece-  
voir, concurremment avec les autres bureaux, les avis  
et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ  
libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous  
les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B.  
pai trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B.  
pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 25 février. — Dans la séance d'hier, de la  
chambre de commerce, la proposition de M. Ellice, sur les  
soieries (V. le numéro d'hier), a été rejetée à la majorité de 222  
contre 40.

— Un journal américain dit que Bolivar marche contre le  
Brésil.

— Les fonds étaient à trois heures et demie à 77 3/8.

### PAYS-BAS.

La Haye, le 27 février. — Aujourd'hui dans l'après-midi,  
S. A. R. la princesse Frédéric a éprouvé un accident avec sa  
voiture; son cocher voulant en éviter deux autres stationnées  
dans la rue dite *Korte-Pooten*, une des roues a monté sur un  
trottoir, et la voiture a versé. Heureusement S. A. R. n'a pas  
été blessée, mais ayant éprouvé une forte émotion, on l'a trans-  
portée dans une maison particulière, où le prince son époux,  
accouru au premier rapport de l'accident, est allé la prendre  
avec une autre voiture, et l'a ramenée au palais.

3<sup>e</sup> CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — Séance du 27 février.

La discussion est continuée sur le projet de loi relatif à l'emprunt au  
profit des possessions nationales d'outre-mer.

M. de Secus a la parole. Il commence à faire l'éloge du discours qu'a pro-  
noncé avant-hier son honorable collègue van Alphen. Il est convaincu de  
la haute importance de nos possessions d'outre-mer, si bien démontrée par  
M. van Alphen, il votera en faveur du projet.

M. Fabri-Longrée dit que le projet en discussion n'est pas du nombre de  
ceux que l'on peut rejeter dans l'espoir d'une amélioration. Notre devoir,  
ajoute l'orateur, nous oblige donc à rechercher quel est le parti le plus con-  
forme aux intérêts de la nation. Il ne croit pas, dans les cas douteux que  
le mode suivi dans les discussions de la chambre rende plus fréquens, de-  
voir se borner à exposer les motifs qui entraînent son suffrage, puisque ceux  
qui le font hésiter peuvent faire sur d'autres une plus forte impression, et  
que ce qui importe à la nation, c'est que la meilleure opinion prévale. On  
a indiqué dans une discussion précédente une autre méthode de former  
son opinion, qui ne sera pas plus fortune dans la chambre que certaines in-  
stitutions perfides, dont tout bon esprit saura toujours faire justice.

Arthur Young affirme que la France aurait retiré une augmentation de  
revenus de 120 millions, si elle avait consacré, pendant 25 ans, à l'amé-  
lioration de la plus stérile de ses provinces, le capital qu'ont coûté pendant  
ce temps ses colonies. Cela le conduit à demander si dans la Belgique, où  
les fabriques ne réclament pas moins que l'agriculture l'emploi des capitaux  
il serait avantageux de faire un grand sacrifice pour conserver les colo-  
nies, dont tant d'événemens peuvent nous séparer ou nous interdire l'ac-  
cès. L'Angleterre aura long-tems de puissantes raisons de ne pas voir des  
ennemis sur nos côtes; parviendra-t-elle toujours à comprimer chez elle le  
génie de son révolution, qui semble être dans la main de la Providence,  
comme un instrument dont elle se sert pour punir les injustices des na-  
tions envers elles-mêmes ou envers les autres? C'est d'une époque ora-  
geuse dans son histoire qu'a daté son fameux acte de navigation, et quel  
serait le résultat d'événemens, qu'un coup de canon, tiré imprudemment,  
pourrait accélérer, et dont la sagesse divine semble avoir voulu nous faire  
sentir la possibilité, pour nous en préserver plus sûrement? Si nous pa-  
raissions pouvoir nous rassurer du côté de l'Angleterre, aussi long-tems  
qu'elle n'éprouvera point une violente secousse, en est-il de même des  
événemens qui affligent nos colonies? Le gouvernement espère de les maîtriser  
en faisant suivre, par une administration prudente, une politique pa-  
ternelle: pensée généreuse, et dont on doit attendre les plus heureux ré-  
sultats: le bien que l'on fait au peuple est une semence qui tôt ou tard porte  
ses fruits.

Déjà peut-être la nécessité que l'on a sentie, d'employer à la défense  
des colonies des soldats d'élite. En agir autrement ne serait-ce pas renou-  
veler l'ancienne faute, que l'on commit en donnant au grand homme qui  
découvrit le nouveau monde des compagnons dangereux, et à cette épo-  
que on n'avait à craindre que les effets de la violence et de la brutalité.  
Les idées d'indépendance et d'ambition qui depuis ont mis l'ordre social  
en péril, n'étaient pas encore de mise. De ce que nos possessions sont  
menacées d'un danger, résulte-t-il que nous ne devons rien faire pour  
elles? Il n'est pas aussi rassuré sur leur sort que les membres de la troi-  
sième section. Il croit que leurs habitans n'ont pas les mêmes motifs qu'ont  
tant d'autres de se rendre indépendans, et que le but que nous devons  
uniquement nous proposer, c'est de leur faire sentir la protection qu'ils  
reçoivent de nous. Ce but, est-il bien facile de l'atteindre au milieu de  
tant d'intérêts contraires? Il y a donc lieu de mettre dans la balance les  
avantages avec les inconvéniens. Les avantages ne seront pas directs,  
mais il est des intérêts indirects qui méritent la plus sérieuse attention. Si  
l'étendue actuelle du royaume offre les moyens d'employer les capitaux à  
animer les différens genres d'industrie qui doivent consolider sa prospé-  
rité, il est important de leur assurer au-dehors des débouchés qui cou-  
rent les échecs qu'ils essuient dans l'intérieur, par le défaut d'une pro-  
tection convenable. Il attribue d'après des renseignemens qu'il s'est procurés,  
les embarras qu'éprouvent les colonies à un système maladroitement libé-  
ral, qui a laissé le fisc sans revenu, notre industrie en général sans pro-  
tection, et tous les avantages à d'avidés étrangers. D'après d'autres ren-

seignemens qu'il a recueillis des maisons de commerce les plus respecta-  
bles, appartenant aux deux grandes divisions du royaume, le besoin de  
nos produits commencerait à se faire sentir aux indigènes et acquerrait  
par-là la plus grande extension. Les exportations de nos trois principaux  
ports, sur 40 à 50 navires, s'éleveraient à une valeur de 6 millions an-  
nuellement, composée des produits de notre sol et de nos fabriques. La  
somme totale des importations pourrait être évaluée à 15 millions; mais  
les Anglais y fourniraient encore pour une valeur de 6 millions en co-  
tons imprimés. Il croit donc devoir demander au ministre si le gouver-  
nement est décidé à maintenir et à perfectionner le système protecteur in-  
troduit en 1824.

On a prétendu que nos fabriques ne sauraient suffire au besoin des co-  
lonies. Qu'on leur assure une protection convenable, et qu'elles ne soient  
point abandonnées après avoir fait les efforts nécessaires, etc., on verra  
de quoi nos fabricans sont capables. Ne pourraient-ils pas adresser avec  
plus de fondement les mêmes reproches au commerce, qui est occupé à  
faire parlout des constructions de bâtimens, et qui n'a pu soutenir la  
concurrence des étrangers, qui avaient une connaissance supérieure des  
marchés et des assortimens. Tirons le plus heureux augure de ces circons-  
tances, et hâtons nous de reconnaître nos fautes. Il cite un passage d'un  
discours du gouverneur de la Nord-Hollande, où il a remarqué ces pa-  
roles royales: *qu'on devait quitter de vieilles voies pour en prendre de  
nouvelles*. Il voudrait pouvoir faire approfondir toute la sagesse de cette  
pensée, qui peut nous donner de bien précieuses espérances. Ce n'est  
pas sans une vive satisfaction que nous commençons à pouvoir compter  
les farines parmi les objets que nous importons à Java. Cela nous donne  
l'espoir de voir s'ouvrir un important débouché à notre agriculture. Si  
les essais que l'on a faits avec succès dans les Flandres, pour perfec-  
tionner les moulins, trouvent des imitateurs, nous pourrons espérer de  
supplanter les Américains, qui sont en possession d'alimenter des pays  
où nous trouverions au moins des ports ouverts. Plus il avance dans  
l'examen de la question, et plus il sent sa résistance s'affaiblir. Cepen-  
dant, quand il considère quel serait le désespoir des contribuables si, en  
se voyant retirer les ressources sur lesquelles ils comptaient au dehors,  
ils se sentaient à-la-fois accablés d'un surcroît de charges, s'il ne se sent  
point ébranlé, il apprécie au moins l'opportunité du vœu émis par les  
sections que la garantie ne fût que subsidiaire. On ne doit pas perdre de  
vue que les charges des colonies étant définitivement les nôtres, on pour-  
rait, en voulant éviter une charge éventuelle, en créer une réelle. On a  
parlé d'abandonner les colonies; ne serait-ce pas les livrer à nos ri-  
vaux, qui semblent ne pas demander mieux? Pressé par le grand in-  
térêt qu'il porte à l'industrie, il sera décidé à donner son assentiment  
au projet, s'il reçoit du ministre l'assurance qu'elle sera suffisamment  
protégée. L'orateur a voté pour le projet.

M. Fallon, Quelques membres découvrent, dit l'orateur, une inconsti-  
tutionnalité ou plutôt une atteinte portée à la prérogative royale, dans le  
concours des états-généraux à une opération financière qui a pour objet de ve-  
nir au secours de nos possessions d'outre-mer, dont la direction suprême  
appartient exclusivement au roi, aux termes de l'article 60 de la loi fonda-  
mentale.

Si S. M., comme elle en avait assurément le pouvoir, se fût bornée,  
pour assurer le succès de cette opération, à demander la garantie de l'état,  
et que celui-ci eût voulu faire dépendre cette garantie de sa participation à  
l'opération elle-même, je conçois alors qu'une pareille prétention ne pourrait  
se concilier avec la disposition formelle de l'article 60 de la loi fonda-  
mentale. Mais de ce que les états-généraux n'ont pas le droit d'intervenir dans  
la direction suprême de nos colonies, il ne s'ensuit pas, ce me semble,  
qu'ils ne puissent très légalement s'associer à un acte de souveraineté que le  
roi peut certainement exercer sans leur concours, mais auquel il trouve  
convenable de les faire participer. Le roi ne se dépossède pas, il ne saurait se  
dépouiller par ce fait de la prérogative qui est exclusivement dévolue à la  
couronne; et si, dans une circonstance extraordinaire et pour un cas par-  
ticulier, les états-généraux, en cédant aux droits du roi, usent d'une por-  
tion de cette prérogative, ils ne s'arrogent point et ne sauraient s'arrogé pour  
cela un droit qu'ils n'ont pas.

L'intervention à laquelle le roi les appelle de son propre mouvement,  
n'est obligatoire ni d'un côté ni d'autre. En partant de là, je ne pense pas  
que l'état, ainsi que parait le faire entendre le mémoire en réponse aux  
observations des sections, quel que soit d'ailleurs l'intérêt direct qu'il puisse  
y avoir, soit absolument obligé de venir au secours de nos possessions  
d'outre-mer, malgré que les possessions fassent partie du royaume, que  
ceci soit dans la nature de la chose et soit confirmé au surplus par l'article  
58 de notre pacte constitutionnel. En posant en principe l'existence de cette  
obligation, ne voit-on pas qu'il en résulterait l'effrayante conséquence que  
la ruine de nos colonies, si cela avait jamais arriver, pourrait entraîner  
celle de la mère patrie. Un tel principe est inadmissible, et l'on comprend  
que la mère patrie; dans une semblable conjuncture, bien loin de se croire  
sous le poids d'une obligation désastreuse, répudierait des colonies qui lui  
deviendraient onéreuses au point de compromettre sa propre existence.

De sages économies dans une administration dont les rouages sont  
beaucoup trop compliqués, la mise en circulation de valeurs monnoyées  
en remplacement d'un papier dont on a peut-être été trop prodigue,  
une politique plus paternelle envers les indigènes, sont les moyens infail-  
libles qui acheveront de ramener la confiance, assureront le maintien de  
la tranquillité publique.

Il ne faut point perdre de vue d'ailleurs que les circonstances qu'ont  
principalement occasionnées la penurie de nos finances coloniales et au  
nombre desquelles on doit placer en premier lieu, le retard forcé qu'a  
subi la remise de Java, et le payement des sommes considérables pour



les objets cédés par le gouvernement britannique ne se renouvelleront plus.

Il en est de même au sujet d'une foule de dépenses inséparables d'une première organisation, il en est de même encore au sujet des capitaux qui ont été consacrés à la réparation et à la reconstruction d'une multitude d'ouvrages, de bâtimens publics et d'établissmens de tout genre qui avaient été complètement négligés par les autorités britanniques.

Il est inutile de m'étendre davantage sur ce point, après tous les détails intéressans consignés dans les mémoires explicatifs qui accompagnent le projet de loi. Nous y voyons que S. M. s'est sagement réservé la fixation d'un budget quinquennal des dépenses, et dont le gouvernement colonial ne pourra s'écarter; nous y voyons enfin que deux seuls articles d'économie équivalent déjà, à peu de choses près, au montant de la somme de f 1,400,000 pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital. Quand on rapproche ensuite de l'ensemble de toutes les mesures de conservation politique et financière, l'indication des ressources que possèdent les colonies pour acquitter la dette sans le secours de la mère-patrie, on est porté à croire que les revenus de nos possessions aux Indes-Orientales seront plus que suffisans pour que l'on soit jamais dans la nécessité d'avoir recours à la garantie que l'on demande à l'état pour la sécurité des prêteurs.

Mais si les considérations qui précèdent ne portaient point dans notre âme l'intime conviction que le projet est digne de notre assentiment; si nous nous laissons entraîner par des craintes exagérées sur le maintien possible et non interrompu pendant trente années, des relations établies entre la mère-patrie et nos possessions d'outre-mer; si nous ne pouvions enfin nous reposer sans contrainte sur l'infailibilité des mesures financières proposées par le gouvernement, et que nous puissions entrevoir la possibilité de devoir faire supporter à l'état une partie quelconque de la charge qui aurait été trop pesante pour nos îles il est une autre considération qui doit faire triompher de toutes répugnance et rassurer les consciences les plus timorées. Je veux parler de l'immense intérêt que nous avons à la conservation et à la prospérité d'établissmens qui procurent à l'excédant de nos produits des débouchés certains.

Un coup d'œil sur le mémoire en réponse aux observations que les sections ont faites sur le projet de loi, dispense de tout commentaire à cet égard. Ce mémoire nous apprend que l'exportation de marchandises des Pays-Bas aux Indes orientales est considérable et qu'elle augmente encore tous les jours. Il nous apprend que depuis 1818 jusqu'à l'époque actuelle, il a été expédié à nos possessions des Indes, en objets de nécessité de tout genre, et qui, en grande partie, étaient d'origine nationale, pour une valeur de plus de seize millions de florins, sans faire entrer en ligne de compte ce qui a été importé à Batavia depuis 1824. Il nous apprend encore que le gouvernement s'occupe de mesures dans l'intérêt bien entendu de notre industrie agricole, l'exportation de nos farines dans nos établissemens d'outre-mer.

Il prouve que les importations sous pavillon belge, sont encouragées et que l'on a rendu avantageux, l'envoi des productions des Indes aux marchés des Pays-Bas. Il porte à notre connaissance que dans l'espace de cinquans il a été expédié de Java environ quatre-vingt millions de livres de café, dont plus de soixante-seize millions pour les ports du royaume, mais c'est avec plus de satisfaction encore que nous y lisons que sur toutes les exportations de Batavia, en 1822, 1823 et 1824, montant ensemble à la valeur de 54 1/2 millions de florins, il a été expédié pour plus de 40 millions de florins vers les Pays-Bas, et pour quatorze millions seulement vers des ports étrangers, y compris l'Inde, le Japon et la Chine.

Cet aperçu des échanges qui se font entre la mère-patrie et nos possessions d'outre-mer, ne suffit-il pas pour nous convaincre que nous avons un puissant intérêt à tirer nos colonies des embarras financiers auxquels elles sont en proie. Quelque soit le point de vue sous lequel on envisage la chose, cet intérêt est incontestable. Interrogeons le commerce, la navigation, l'industrie, les sciences et les arts. Ils nous répondront qu'ils n'ont rien à gagner, mais beaucoup à perdre dans la privation des ressources qu'ils vont puiser dans ces îles lointaines que la nature a parées de productions qu'un soleil tempéré ne saurait faire éclore. Mais c'est l'industrie, c'est surtout l'industrie manufacturière qui a besoin de ces ressources, craignons, qu'abandonnée à la consommation intérieure, elle ne languisse dans une affligeante inaction, ne perdons pas de vue qu'elle est le pivot sur lequel se meuvent les principaux ressorts de la prospérité publique, qui est la mère de la civilisation.

L'industrie fait germer les arts et les sciences, qui agrandissent l'intelligence humaine, et qui font la gloire et la félicité des états, car là où il n'existe point d'industrie il ne peut y avoir que de la misère, et le goût de l'étude et les nobles inspirations du génie, ne sauraient guère fructifier au sein de la pauvreté.

Par un heureux retour, les arts et les sciences rendent à l'industrie les bienfaits qu'ils en reçoivent; ils multiplient à l'infini les jouissances de la vie par leur utile application au développement de l'agriculture et de la fabrication; la première source de la prospérité des états est donc dans l'industrie agricole et manufacturière. Mais il faut un agent qui mette cette industrie en valeur, cet agent c'est le commerce; le commerce, vend, achète, revend, échange, apporte et transporte, c'est lui qui met tout en mouvement. Dire que le pays qui comprend bien les choses et dans lequel l'homme placé au premier rang de la société par sa naissance et sa fortune, ne ternit point l'éclat d'un beau nom, en consacrant une partie du patrimoine de ses pères à des spéculations mercantiles et industrielles, marche à grands pas vers le perfectionnement de la civilisation, c'est faire avec raison l'éloge de notre belle patrie.

Les nations qui sont restées stationnaires au milieu du mouvement qui pousse aux améliorations, sont en petit nombre et ne pourront pas résister long-tems à l'impulsion entraînée de la généralité. Le haut commerce ne peut plus être le partage exclusif de quelques pays. Il n'est au pouvoir de personne de changer cet état de choses; il faut s'y soumettre; c'est la loi de la nécessité. Mais on peut être fier encore de la place que l'on occupe dans le monde maritime, lorsque l'on a un pavillon qui flotte sur les deux hémisphères, respecté à l'égal des pavillons qui couvrent le plus d'honorables souvenirs.

Cependant il faut reconnaître que la plupart des nations dont nous étions jadis les colporteurs et les commissionnaires, ont aujourd'hui des vaisseaux qui transportent leurs propres marchandises. C'est donc principalement en nous-mêmes que nous devons puiser les élémens de notre activité commerciale. C'est dans notre propre industrie et dans les débouchés que lui ouvrent nos ports indiens, que nous devons placer les plus chères espérances de notre commerce et de notre navigation. Ceci doit nous faire comprendre que nos possessions d'outre-mer sont indispensables à notre prospérité; nous devons sentir en effet que si notre industrie n'avait plus que les marchés étrangers, pour l'écoulement de ses produits, elle serait bientôt écrasée par la concurrence. La supériorité de ces produits serait un passeport insuffisant.

Avec quelques impositions et quelques formalités de douanes il est toujours facile, quand on est sur son terrain, de rétablir l'équilibre entre les productions étrangères et ses propres productions, et on a presque toujours le bon esprit de faire pencher la balance en sa faveur.

Je conçois ainsi que d'autres que l'envoi de vingt millions de florins au secours de nos finances coloniales va momentanément retirer de la circulation un capital qui aurait fructifié dans la mère-patrie au profit de nos

spéculations intérieures et de notre industrie indigène, mais cette industrie sagement protégée a autant besoin de débouchés que d'argent. Laissez-la faire et conservez lui ses marchés exotiques. Elle remplira bientôt ses échanges multipliés, le vide que l'emprunt dont il s'agit produira pendant quelques années dans la circulation du numéraire. La meilleure speculation d'argent est celle qui a pour objet la conservation de ses propres richesses.

Le projet de loi tend à cette fin, doit avoir ce résultat. Pourrions-nous balancer encore à y donner notre assentiment?

MM. van Asch, van Wyck, van Toulon, Reyphins, van de Ketele, Marechal, Barthélémy, Lehon et Warin, ayant successivement pris la parole, M. le ministre des finances prend la défense du projet. On passe à l'appel nominal; le projet de loi est adopté par 72 voix contre 6. Les opposans sont MM. Warin, Fockema, van Tuyl, van Brakell, G. Clifton et Corver-Hoof.

LIÈGE, LE 2 MARS.

Nous apprenons que des troubles sérieux viennent d'éclater à St.-Petersbourg: on en est venu aux mains dans les rues de cette ville. L'empereur, nous assure-t-on, a quitté la capitale et s'est dirigé sur Riga. Cette nouvelle ne nous paraît avoir rien d'in vraisemblable; nous ne voulons toutefois point en garantir l'authenticité.

— Un arrêté royal du 21 février, contient ce qui suit:

Vu les pétitions qui nous ont été présentées en 1820 par les frères des écoles chrétiennes, à l'effet d'obtenir la reconnaissance de leur existence dans ce royaume, afin qu'ils puissent se vouer à l'instruction de la jeunesse;

Vu les déclarations individuelles, faites et signées séparément par chacun des membres de cette association dans ce royaume, constatant de son indépendance d'un supérieur étranger;

Et ayant pris en considération que plusieurs circonstances ont prouvé que nonobstant les déclarations mentionnées ci-dessus, les relations qui existaient autrefois entre le supérieur général hors de ce royaume et les membres de cette association dans ce pays n'ont pas discontinué;

Que déjà ceux des frères des écoles chrétiennes, nés hors de ce pays, ont été éloignés de ce royaume;

Que les autorités compétentes dans quelques villes où les frères des écoles chrétiennes s'étaient fixés, ont pris des mesures pour les remplacer dans l'enseignement par des personnes laïques, propres à cet effet;

Sur les rapports de nos ministres de la justice et de l'intérieur, et du directeur-général pour les affaires du culte catholique;

Avons trouvé bon et entendu de déclarer que l'association des frères des écoles chrétiennes ne peut être admise dans ce pays, et de prescrire en conséquence que les indigènes, qui, en partie de cette association et qui se trouvent encore dans ce royaume, auront à quitter le costume de frères des écoles chrétiennes et ne pourront plus le porter.

— Les volontaires de la 6<sup>e</sup> division, qui ont pris du service pour nos colonies des Indes orientales, sont partis de Bruges le 28 du mois dernier.

Il est naturel que les affaires de Russie occupent tous les esprits. L'adoption définitive du système de conduite que cette puissance se décidera à suivre sera l'événement politique le plus important qui ait eu lieu depuis la paix générale de l'Europe. Nous reproduisons ici quelques conjectures que contiennent les journaux de France arrivés aujourd'hui.

« La nouvelle apparition du duc de Wellington sur le théâtre diplomatique de l'Europe, dit l'un d'eux, fait en Allemagne plus grande sensation. On remarque à la suite de ce grand personnage les hommes du plus rare mérite, et qui ont tous rempli des missions importantes. On prétend que le duc ne se contentera pas de réponses dilatoires ou évasives, et qu'il attendra du cabinet russe une décision définitive qui fasse cesser toute incertitude sur la probabilité d'hostilités contre la Porte. On pense même qu'il a dans ses instructions un nouveau plan de partage de la Turquie européenne, dans le cas où il verrait toute impossibilité à un arrangement avec le divan. D'autres enfin sont d'avis que l'ambassadeur anglais doit proposer une base invariable de ses négociations l'existence de l'empire turc à tout jamais, et la séparation de la Grèce comme état indépendant, et d'établir sur cette base un nouveau système d'équilibre européenne.

Suivant un autre journal, une grande partie des Russes habitent Paris depuis plusieurs années, se disposent à retourner dans leur pays. La politique d'Alexandre, devenue plus tranquille dans les dernières années de sa vie, en tenait quelquefois éloignés sous prétexte de voyages; c'était une manière de débarrasser de ceux dont le caractère ou les vues d'amélioration lui déplaisaient.

Les Russes paraissent croire que le système de leur nouveau gouvernement tendra à les isoler des autres nations, pour ne venir, quoiqu'un peu tard à ce qu'il paraît, le contact des nations étrangères. Plusieurs d'entre eux veulent devancer l'heure qu'ils pourraient recevoir d'un moment à l'autre.

Il en est aussi, parmi les plus distingués, dont le but est d'aller faire leur cour à l'empereur Nicolas et assister à son couronnement.

M. le comte de Strogonoff, dernier ambassadeur de Russie à Constantinople, qui est aujourd'hui à Paris, ne tardera pas à se mettre en route pour Pétersbourg.

On présume que si le système contraire aux molles concessions envers la Turquie, prévaut dans les conseils de Nicolas, M. de Strogonoff rentrera aux affaires et y jouera un rôle important.



Rien n'annonce que le nouveau ministère russe soit encore formé; on doute que M. de Nesselrode conserve le portefeuille des affaires étrangères.

Un courrier extraordinaire a été expédié de Londres à lord Wellington et a dû l'atteindre à Berlin. Mais il n'est pas certain, quoique le bruit en ait couru, que ce soit pour contremander sa mission; on la croit toujours relative aux moyens de prévenir la guerre entre la Russie et la Porte, et d'assurer l'indépendance de la Grèce par d'autres voies que celle des armes. *De la Haye*

Le *Globe and Traveller* contient l'article suivant qui prouve que c'est bien plus l'embaras financier que le changement à la loi des douanes qui est cause de la détresse où se trouve dans ce moment une partie de la population manufacturière :

« Si cette calamité, dit-il, provenait d'une absence de demandes de nos produits manufacturiers, la charité publique serait le seul moyen de venir au secours des victimes de la crise actuelle. Mais il n'en est pas ainsi : des étrangers ont fait de nombreuses commandes qui ne peuvent pas être exécutées, et cet état de choses, tout étonnant qu'il paraît au premier coup-d'œil, se conçoit facilement quand on réfléchit à la manière dont se fait le commerce de la Grande-Bretagne. Notre commerce à l'étranger se fait principalement avec des capitaux anglais, lesquels ne sont pas en définitive la propriété des négocians et des manufacturiers, mais celle d'une classe de prêteurs qui avancent de l'argent sur les lettres de change tirées à raison des opérations commerciales ou manufacturières. Le fabricant reçoit du marchand des billets qu'il escompte pour payer ses ouvriers. Le marchand vend ses marchandises et reçoit en paiement des traites acceptées par les maisons étrangères avec lesquelles il trafique. Celles-ci font leurs ventes à tems pour avoir les fonds nécessaires à l'acquiescement de ces traites, et des trois classes de personnes que nous venons de citer, aucune ne possède en propre des capitaux proportionnés à la masse d'affaires qu'elles entreprennent.

« Nous n'examinerons pas ici si c'est là un bon système; mais c'est le système qui existe, et qui ne peut être changé subitement sans qu'il en résulte des circonstances équivalentes à celles de la plus terrible révolution politique. Les maisons étrangères envoient aujourd'hui leurs ordres comme à l'ordinaire : » Envoyez-nous des marchandises comme de coutume, et tirez sur nous, suivant votre usage. » Mais ces ordres qui, lorsque la confiance régnait dans notre pays, donnaient de l'activité à des milliers de manufacturiers, demeurent aujourd'hui sans exécution. Le manufacturier ne peut plus livrer ses produits pour des billets parce qu'il ne peut plus trouver à escompter ses billets pour payer ses ouvriers. Le marchand ne peut pas obtenir d'argent de son correspondant étranger qui est habitué à le payer avec des traites. Les affaires sont ainsi suspendues, non parce que les intérêts mutuels des producteurs et des consommateurs sont changés, mais parce que les moyens qui entretenaient leurs relations manquent pour le moment. » *De la Haye*

Le *Journal de la Province* fait quelques objections à l'article que nous avons inséré la semaine dernière sur la *balance du commerce*. Nous avons dit qu'il n'est pas vrai qu'une nation qui exporte pour 8 millions de marchandises et qui en importe pour 10 millions, paie nécessairement les deux millions de différence en numéraire. Le *Journal de la Province* soutient le contraire. Pour le prouver nous nous étions bornés à ce seul exemple : un négociant français envoie en Angleterre des eaux-de-vie qui représentent en France une valeur de 20,000 fr.; en Angleterre où elles sont plus chères, il les vend 24,000 fr., et il emploie cette somme à acheter des quincailleries anglaises qu'il importe en France où elles valent 4,000 fr. de plus, c'est à dire 28,000 fr. Ainsi il y a eu exportation d'une valeur de 20,000 fr. en marchandises, importation d'une autre valeur en marchandises de 28,000 fr., et cependant les 8,000 francs de différence n'ont point été compensés en numéraire, il n'est point sorti d'argent du pays. Or, ce qui est vrai pour ces 8 mille francs, peut avoir lieu pour deux millions ou pour toute autre valeur.

Le *Journal de la Province* répond que tout le bénéfice du vendeur est censé compris dans la valeur qu'a la marchandise en sortant du pays; ce qui veut dire probablement que dans l'exemple cité le négociant français a exporté une valeur de 24,000 ou de 28,000 fr., et non de 20,000. C'est une erreur : quand on exporte de France des eaux-de-vie qui représentent en France une valeur de 20,000 francs; il est impossible de dire qu'on exporte plus que cette valeur. Tant que ces eaux-de-vie se trouvent en France, elles ne valent que 20,000 fr., et par conséquent lorsqu'elles en sortent, la France n'y perd qu'une valeur de 20,000, et si en échange elle importe des marchandises d'une valeur de 28,000 francs, il sera vrai de dire que l'importation aura dépassé l'exportation de 8,000 francs. En nous combattant, on a oublié qu'une marchandise peut augmenter de valeur par le seul transport d'un lieu à un autre. C'est cependant une vérité bien simple et bien élémentaire; c'est de là que résulte tout le profit du commerce extérieur.

Mais, dit-on, un négociant anglais pourra aussi avec 20,000 francs de quincaillerie, qu'il viendra vendre en France, faire un bénéfice de 8000 francs et les deux opérations se faisant équilibre, ne changeront rien à la balance entre les deux pays, qui devra toujours se solder en argent ou en lettre de change ce qui revient au même. La seule proposition qui soit exacte dans toutes ces assertions, c'est que les deux opérations supposées se feront équilibre, c'est-à-dire, que les deux nations y auront également gagné, ce qui est la condamnation du système de la balance, qui suppose que dans le commerce entre deux nations, l'une ne peut s'enrichir qu'aux dépens de l'autre. Mais il est faux que dans ce cas, il y ait aucun solde à payer de part ni d'autre; dans cette supposition, l'Anglais a exporté pour 20,000 fr. de quincaillerie, qui rendues en France en valent 24,000 francs, au moyen desquels il achète pour 24,000 fr. de marchandises françaises, qui, importées en Angleterre, lui donneront 28,000 fr. Le négociant anglais étant supposé faire cette opération en même tems que le français en fait une autre semblable, il est clair qu'il n'y a ni perte ni solde d'aucune part, et que par conséquent il ne peut être question ici, ni d'argent à exporter ni de lettre-de-change. L'exemple posé par le *Journal de la Province* est très propre à éclaircir la question, et il prouve d'une manière bien remarquable l'inutilité ou pour mieux dire l'absurdité du système de la balance : dans cette hypothèse, en effet, il y a réellement gain pour les deux négocians, sans qu'il y ait perte pour personne.

Eh bien, consultez la douane dans les deux pays et dans chacun vous trouverez une balance défavorable : Car en Angleterre comme en France on n'aura pas manqué de noter à la douane 28,000 fr. de marchandises étrangères importées et 20,000 fr. seulement de marchandises nationales exportées, et de supposer des deux parts un solde de 8,000 fr. numéraire exporté en fraude ou autrement, de sorte que si tout le commerce des deux nations consistait dans de semblables opérations, tout avantageuses qu'elles sont aux deux pays elles serviraient à merveille à établir des deux parts une balance extrêmement défavorable et propre à jeter l'alarme dans tous les esprits qui ajoutent foi à ce travail mensonger.

Nous avons ajouté que lors même que l'excédent des importations sur les exportations d'un pays serait toujours compensé en numéraire, il ne s'ensuivrait pas que le pays y perd, parce qu'il est possible que les marchandises qu'il achète lui soient plus utiles que l'argent. Le *Journal de la Province* convient qu'il n'est pas toujours désavantageux à un pays d'avoir un solde à payer, et quelques lignes plus bas, il ajoute : un pays qui reçoit constamment plus de marchandises qu'il n'en exporte ne peut que s'appauvrir. C'est un fait qui ne devrait pas avoir besoin d'être prouvé. Pour répondre à notre adversaire, il nous faudrait savoir à laquelle de ces deux idées il s'en tient, car il y a évidemment contradiction entre elles.

Nous avons dit que plus l'argent est rare dans un pays, plus il y augmente de valeur. On nous répond que pour cela il faudrait qu'il fût rare partout. C'est encore une erreur; pour que dans un pays le numéraire change de valeur, il suffit qu'il n'existe plus la même rapport entre son abondance et les besoins qu'on en a dans ce pays. Tout le monde sait cela.

*De la Haye et Van Muisst.*

A Messieurs les rédacteurs du Journal MATHIEU LAENSBURG.

Messieurs,

Sous la rubrique DU ROMANTISME, vous avez inséré dans votre journal deux lettres destinées à nous mettre au fait de la révolution entière qui envahit la littérature. Je vous avouerai MM., qu'après avoir lu très-attentivement la première sans avoir pu encore me faire une idée nette de ce qu'on entend aujourd'hui par *romantisme*, je me suis involontairement rappelé ces vers de Boileau :

Je me ris d'un auteur qui lent à s'exprimer  
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer.

Voilà du moins une règle classique, dont l'auteur de la lettre me semble prouver lui-même qu'il est dangereux de s'écarter. La seconde m'a confirmé dans cette idée, car je ne suis guères plus avancé depuis que je l'ai lue. Toutefois MM. ne prenez pas au sérieux la citation que j'ai faite; je n'ai garde de me rivre de gens qui ne craignent pas d'évoquer les foudres du classicisme; je n'ai point de foudres à ma disposition et, je dois le confesser, quoiqu'admirateur de la plupart des classiques je n'ai pas l'honneur de l'être moi-même. Ce sont là, vous en conviendrez MM., de fort bonnes raisons pour moi chétif de n'oser m'attaquer à des hommes qui n'hésitent pas à se charger du rôle de précurseurs et d'apôtres d'une révolution qui doit renverser tous nos Dieux. Quoique la hardiesse d'un pareil dessein me confonde, ma timidité naturelle m'a fait prendre ici le parti qu'elle me suggère ordinairement; celui de l'examen. L'importance, la grandeur et l'universalité de la réforme qu'ils proclament; l'assurance avec laquelle ils en prédisent le triomphe; tout cela, me suis-je dit, vaut bien la peine que j'examine à loisir et médite avec soin les deux lettres que l'un de ces protestans littéraires vient de publier. Aussi ai-je fait tout mon possible pour comprendre les nouvelles doctrines et, si, jusqu'à présent je ne suis pas entièrement converti, je dois l'attribuer aux doutes fâcheux qui sont venus m'assaillir. Je vais en exposer quelques-uns, avec la naïveté d'un cathécumène, sur qui la grâce n'a pas encore pleinement opéré, dans l'espoir que l'un des apôtres de la nouvelle secte voudra bien les résoudre, à moins qu'ils ne dédaignent ce soin vulgaire, pour l'abandonner au public.

1<sup>er</sup> Doute. Les grandes innovations dans la littérature, à plus forte raison les révolutions entières, ne se font-elles pas plutôt par des chefs-d'œuvre que par de longs raisonnemens, et, s'il en est ainsi, quels sont les chefs-d'œuvre de la nouvelle école ?

2<sup>e</sup> Doute. Y a-t-il beaucoup à gagner pour la clarté du discours à changer la signification des mots, et ne vaut-il pas mieux, lorsqu'on veut être compris, appeler *romantiques* des productions qui tiennent plus de la fiction, de l'idéal, du roman enfin que de la vérité (ou, comme on dit aujourd'hui, de la réalité), que de donner ce nom à des esprits qui prétendent être plus positifs qu'aucun autre, et qui se disent ennemis des rêveries ?

Par la même raison, ne conviendrait-il pas de réserver le titre de *classiques* pour les auteurs les plus généralement approuvés, que de le prostituer à leurs imitateurs, aux pédans qui les commentent sans les comprendre, voire même à ceux qui admirent jusqu'à leurs défauts.

3<sup>e</sup> Doute. Lorsqu'on désire, dans les arts, des plaisirs plus vifs que ceux que la tradition nous a légués, un système de tragédie qui nous procure plus de jouissances que celui de Racine et de Voltaire, ne serait-il pas plus simple de recommander aux auteurs d'avoir un génie supérieur et original, que de leur dire : soyez romantiques ? Ou bien la simplicité d'un tel précepte en ferait-il trop ressortir l'inutilité ?

4<sup>e</sup> Doute. A-t-on cru bien sincèrement avancer une nouveauté en plaçant l'imitation de la nature avant l'imitation d'une copie ? Le vers de Boileau :

Que la nature donc soit votre étude unique

et l'imprécation d'Horace contre les copistes :

O imitatores servum pecus !

seraient donc des vols faits d'avance aux romantiques du dix-neuvième siècle ?

5<sup>e</sup> Doute. Est-il bien exact d'appeler *exclusifs*, ceux qui accordent leur admiration à tous les écrivains qui les charment,



qui les émeuvent ou qui les font penser, sans avoir égard au tems ou au pays où il ont écrit ? et de faire des libéraux de ceux qui commencent par rabaisser tout ce qui existe en attendant qu'il s'élève une littérature qui réponde aux besoins actuels des esprits et qui ravisse enfin leur avare et tardive estime ?

**6e Doute.** Puisque les romantiques prétendent être moins exclusifs que ceux qu'ils appellent classiques, nous permettront-ils encore, à nous autres bonnes gens, d'avoir du plaisir à notre façon et de jouir des représentations de Corneille, de Molière, de Racine, de Voltaire, etc., au moins jusqu'à ce qu'on ait fait quelque chose de mieux, ou que les Soumet, les Ancelot, les d'Avigny, les Pichat, etc., nous prouvent que s'ils sont froids, prétentieux et souvent barbares, la faute en est réellement à Racine et à Voltaire ? Si les romantiques parviennent à nous prouver cela, je conçois qu'il sera difficile de pardonner aux grands maîtres tant de plates et ridicules copies, et je ne répondrais pas que toute la puissance de leur génie pût tenir long-tems contre l'ennui d'un si triste cortège.

**7e Doute.** N'est-il pas plus commode pour les ignorans et les paresseux de juger la littérature et les arts d'après leurs propres impressions que de croire qu'il faut faire quelques études et consulter les habiles pour acquérir le droit de juger les productions de l'esprit ? Et si cela est pourquoi appeler commode le système qui recommande l'écart des règles, par opposition à celui qui les rejette comme inutiles ou dangereuses ?

**8e Doute.** Mon dernier doute est le plus audacieux et je ne l'annonce qu'en tremblant, comme un pénitent forcé d'avouer son plus gros péché avant de demander l'absolution ; le dirai-je, je doute qu'il y ait dans les deux lettres de votre correspondant, rien de bien neuf, et malgré le talent qu'il possède de rajeunir de vieux paradoxes et de prêter un charme nouveau à d'anciens préceptes j'ai été tenté plus d'une fois, de lui adresser tout bas ces paroles de l'empereur chinois Yont-chin au frère Rigolet : « Va mon enfant tu ne feras pas de révolution dans mon empire. »

*Van der Horst.* J'ai l'honneur, etc. 2.

**ERRATUM.** — Dans notre numéro du 27 février, 3e page, 6e. colonne, 2e. ligne ; au lieu de *Couvent des Ursulines*, lisez : *Couvent des Urbanistes*, etc.

#### COMMERCE.

**BOURSE D'ANVERS, du 1er mars.** — EFFETS PUBLICS. — Ils ont repris faveur ; il s'est présenté beaucoup d'acheteurs : les métalliques sont montés de 87 à 87 1/2, les Napolitains Falconnet de 64 à 65 ; dito à Londres à 67.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est placé au pair ; le Paris court s'est fait à 47 1/16, le papier à terme n'a pas été demandé ; le Francfort court s'est traité à 35 1/16 ; le Londres et le Hambourg sont restés sans affaires.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu environ 500 balles café Chérifon, et 110 balles coton Georgie, dont les prix sont inconnus.

Il y a eu ce matin une vente publique de riz de la Caroline ; le peu qui s'est vendu a été payé de fl. 8 3/4 à fl. 12 1/8.

Il y a eu également une vente publique de coton Georgie, un seul lot y a été vendu à 58 1/2 cents.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 28 février.** — Dette active, 51 1/2 52 1/4 52. Différée, 374 7/8 13716. Bill. de chance, 16 3/4 17 1/2 5116. Synd. d'amort., 92 1/2 93 1/4 92 1/8. Rentes remb., 85 1/4 86 1/4 86. Lots dito, 00 Act. de la soc. de comm., 81 3/4 83 82 3/4.

Programme du CONCERT donné par Mademoiselle Juliette REGNAULD, samedi 4 mars, à la salle de la Société - d'Émulation.

PREMIERE PARTIE.	DEUXIEME PARTIE.
1. Symphonie.	1. Symphonie.
2. Duo pour harpe et piano, par Dalvimar, exécuté par Mlles. Regnaud.	2. Sonate à quatre mains, exécutée sur la même harpe, par Mlles. Virginie et Juliette Regnaud.
3. Air d'Othello, chanté par Mlle. Regnaud.	3. Air de la Dame Blanche, chanté par Mlle. Regnaud.
4. Fantaisie, l'attente à 4 mains, par Ancot, exécutée par Mlles. Regnaud.	4. Fantaisie pour harpe et piano sur les airs de la Pie Volouse, exécutée par Mlles. Regnaud.
5. Fantaisie de harpe par Bochsa, exécutée par Mlle. Juliette.	5. Rondo de la symphonie.
	6. Chœur des Bardes de Sélanie, exécuté avec plusieurs harpes par des dames et messieurs amateurs et les dames Regnaud.

On commencera à six heures.  
Prix d'entrée : un florin 50 cents.  
La souscription est ouverte chez le concierge de la Société-d'Émulation.  
Les souscripteurs auront l'avantage d'une carte de dame.

#### TEMPÉRATURE DU 1er MARS.

A 9 h. du mat., 5 1/2 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 10 d. au-dessus.

**ÉTAT CIVIL, du 28 février.** — Naissances : 5 garçons, 3 filles.

Mariages 3, Savoie ; Entre

Etienne Lenoir, milicien à la 1re division en garnison en cette ville, et Marie Joseph Dozon, journalière, rue Grande-Bèche.

Jacques Perée, ouvrier armurier, faubourg Saint Gilles, et Marie-Agnès Sépulchre, cuisinière, au même domicile, veuve de Théodore Delexhy.

Guillaume Joseph Velu, armurier, rue sur la Fontaine, et Josephine Catherine Bruyère, journalière, au même domicile.

Décès : 1 homme, savoir :

Jean Fagard, âgé de 47 ans, surveillant ambulancier aux taxes municipales, chevalier de la légion-d'honneur. faub. Ste. Marguerite, époux de Lambertine Rigo.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES EAUX ET FORÊTS.

Coupes de bois domaniaux de l'ord. 1826.

Il sera procédé à Huy, le jeudi 9 mars prochain, dans le lieu destiné aux adjudications publiques, à la vente des coupes de bois domaniaux de cet arrondissement.

#### Commission médicale de la province.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission médicale s'ouvriront le mardi 28 mars 1826.

MM. les candidats sont priés de se faire inscrire d'avance chez M. le docteur Sauveur.

Liège, le 27 février 1826.

Le président, H. SAUVEUR.  
Le secrétaire, J. E. COMHAIRE.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der. de l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches, anchois nouveaux à 50 cents le tonneau

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir des sarcelles et canards sauvages.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des cabilleaux, rivets, raies, flottes ; le tout très frais.

J. F. PERET, rue Sainte-Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huitres anglaises très-fraîches et il recevra encore demain à 1 fl. 89 c. le oyo.

Cabilleaux, élibottes, rayes, flottes, soles, éperlans, canards sauvages et sarcelles, anchois à 45 cents le tonneau Moriane, rue du Stockis.

(870) A cause de changement de domicile, on vendra le 6 mars, vers les quatre heures de relevée, chez P. J. H. Vivier 2 à 300 arbres à fruit, tels que poiriers à haute tige, pêchers, abricotiers, poiriers et pommiers à pyramide, etc.

Au magasin de soieries de Lyon, à prix fixe, derrière la Comédie, Jh. LÉONARD, a reçu une forte partie de fichus d'écharpes, schals longs et carrés, et les étoffes de soie parées pour la saison, qu'il vend prix de fabrique.  
Le même tient les étoffes d'ornement d'église.

#### SAVOIR.

Magasin de la petite Renommée de Paris.

Le sieur DELBOETE venant de Lyon, arrivant directement de Paris avec un grand assortiment de schals et nouveautés au dernier goût et de première fraîcheur ; il est déballe le café de la Comédie pour 15 jours fixés.

Appartement à louer n. 5, Pont d'Isle, où l'on trouve un bon vin de pays.

A vendre rue derrière St. Jean Baptiste, n. 735, un beau bureau dit clichet.

Mardi, mercredi et jeudi, 14, 15 et 16 mars 1826, chaque jour à une heure précise de l'après midi, M. Paschal Joseph GAILLARD, et la Marie Agnès GAILLARD, sa sœur, propriétaires à Villers le Peuplier, ensuite du partage de famille, feront vendre en hausse publique la ferme qu'ils occupent au dit Villers le Peuplier, tous les bestiaux, attelage de labour et meubles qui s'y trouvent ;

#### SAVOIR.

21 Chevaux et poulains, entre lesquels, un entier de 5 ans, 8 hongres dont 6 de 3 à 5 ans, cinq jumens, dont trois pleines  
32 Bêtes à cornes, dont 22 vaches pleines  
11 Truies pleines ou avec leurs jeunes, 30 cochons dit nontrains  
160 bêtes à laines, d'une espèce peu commune  
6 Charriots, dont un avec essieux en fer, de 17 pouces, et le deuxième de 14 pouces, herbes, rouleaux, charrues à pied, longues chaînes, traits, serrats, deux couples de houes, couteau à paillard, beaucoup de bois pour vernes et autres usages, planches en quarré, armoires, bois de lit, tables, chaises ; deux horloges, douze tonneaux à bière, et autres objets trop longs à détailler.

#### ORDRE DE LA VENTE.

Le premier jour on vendra les chevaux et attirails de labour.  
Le deuxième, les bêtes à cornes et cochons.  
Le troisième, les bêtes à laine et meubles, et jour suivant y a lieu.

A crédit, sous la direction du Sieur EUGÈNE CARTUYVELS.

(867) **Vente de fleurs et d'arbustes.**  
Le mardi 7 mars, à deux heures de l'après-midi, le notaire BERTRAND, vendra en sa demeure place Saint-Pierre, une quantité d'arbres fruitiers et de pommiers nains, en plein rapport ; plus, une belle collection de fleurs en pots, jasmin, colmia, latifolia, mimosa, héliotropes, oranges, rosiers de Bengale, et une forte partie de cèdres rouges de Virginie et d'autres arbustes et arbres verts pour les jardins anglais.

(866) **Vente de mérinos et métis.**

Le 13 mars on vendra à Maison-Bois, situé à la chaussée de Theux à Verviers, à une lieue de cette ville, une centaine de superbes béliers mérinos de tout âge et de la race pure de Rambouillet et de Croisy.

Environ le même nombre de brebis métisses de plusieurs générations, aussi de tout âge.

Plus, pareil nombre à peu près de moutons mérinos et métis.

On vendra à crédit sous garantie suffisante.

Au n. 619, rue Gerardrie, à Liège, ci-devant occupé par la dame Boudart, toutes ses liqueurs sont à vendre au prix coûtant, finissant tout commerce.